



Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie

27 | 1999
Varia

Brullé « *L'ostrogoth* » identifié

Frank A. Kafker



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rde/891>

DOI : 10.4000/rde.891

ISSN : 1955-2416

Éditeur

Société Diderot

Édition imprimée

Date de publication : 15 octobre 1999

ISSN : 0769-0886

Référence électronique

Frank A. Kafker, « Brullé « *L'ostrogoth* » identifié », *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie* [En ligne], 27 | 1999, mis en ligne le 04 août 2007, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rde/891> ; DOI : 10.4000/rde.891

Propriété intellectuelle

Frank A. KAFKER

Brullé : L'« Ostrogoth » identifié

Parmi les familiers de l'*Encyclopédie*, Brullé s'est fait remarquer comme la personne que Diderot a traitée en privé d'« Ostrogoth », d'« inepte », de « bête brute » et de « boucher » parce qu'il a aidé l'imprimeur de l'*Encyclopédie*, André-François Le Breton, à censurer l'ouvrage¹. On a peu de renseignements sur ce prétendu gremlin sauf qu'il était prote, contremaître à l'imprimerie de Le Breton, de 1752 à 1765, très probablement pendant vingt-quatre ans à partir des années 1740², et que Brullé écrivit les articles IMPRIMERIE, PROTE et peut-être d'autres pour l'ouvrage³.

Grâce à la découverte de deux documents du Minutier central des notaires parisiens des Archives nationales — le testament de quatre pages de Brullé daté du 18 juillet 1771 et l'inventaire de onze pages de ses biens

1. Lettre de Diderot à Le Breton [12 novembre 1764], Diderot, *Corr.*, IV, 301, 304. Voir aussi Frédéric-Melchior Grimm, *Corr. litt.*, 1^{er} janvier 1771, 9 : 207-208 ; et Douglas H. Gordon et Norman L. Torrey, *The Censoring of Diderot's « Encyclopédie » and the Re-Established Text*, New York, Columbia University Press, 1947, 35-36, 38, 53, 55, 56, 64.

2. Pour une mention de Brullé comme prote de Le Breton en 1752, voir Joseph d'Hémery, rapport de police sur Le Breton, Bibliothèque nationale, fonds français, ms. 22107, fol. 91 ; et pour une mention de Brullé comme prote de Le Breton en 1765, voir *Encyclopédie*, XIII, 503. Selon Jean-Georges-Antoine Stoupe, qui remplaça Brullé chez Le Breton vers la moitié ou la fin des années 1760, « Le Breton... n'a eu, pendant vingt-quatre années, qu'un seul homme pour prote, pour commis et pour secrétaire ». Je suppose que cet homme est Brullé. Gianluigi Goggi, « Les contrats pour la troisième édition de l'*Histoire des Deux Indes* », *Dix-huitième siècle*, 16, 1984, pp. 264, 276 nos. 16, 20.

3. Pour IMPRIMERIE, voir VIII, 609-620. C'est un article clair, détaillé et technique sur les nombreuses phases nécessaires dans la composition et l'impression. Pour PROTE, voir XIII, 503. Dans cet article, Brullé présente la fonction de prote comme exigeant beaucoup de compétences, telles la capacité de diriger des ouvriers et la connaissance de langues étrangères, y compris le Grec et le Latin, pour des tâches comme la correction des épreuves. Brullé indique aussi que ce poste demande de longues heures de présence : le prote est encore au travail le samedi soir. Pour d'autres articles peut-être attribuables à Brullé, voir Frank A. Kafker et Serena L. Kafker, « Brullé », dans *The Encyclopedists as Individuals : A Biographical Dictionary of the Authors of the « Encyclopédie »*, SVEC, 257, Oxford, 1988, 78.

après sa mort survenue le 8 janvier 1772⁴ — beaucoup plus de renseignements sur lui sont désormais accessibles. Ses nom et prénoms étaient Louis-Claude Brullé (« T », 1 ; « I », 1) ; il était imprimeur de métier (« T », 1 ; « I », 1), mais pas l'un de ceux qui réussirent à entrer dans le cercle restreint des libraires-imprimeurs occupant les trente-six places autorisées dans la Communauté des libraires et imprimeurs à Paris.

Vers la fin de sa vie, Brullé était plus riche que 90 % des travailleurs français, qui gagnaient moins de 300 livres par an, mais son revenu n'atteignait pas 6 000 livres par an, somme dont on avait besoin pour mener une existence décente, selon Turgot, riche aristocrate, intendant et philosophe⁵. Brullé vivait modestement dans un appartement loué au quatrième étage d'un immeuble, donnant sur la rue Poupée, dans la paroisse Saint-Séverin sur la rive gauche (« T », 1 ; « I », 1). Cet appartement comprenait une cuisine avec des lits de fortune, une chambre à coucher, et un bureau (« I », 2-5). Dans son testament de 1771, les legs s'élevaient à plus de 5 500 livres en espèces ou en diamants (« T », 1-3). De plus, l'inventaire de ses biens après sa mort, de 1772, contient quelques preuves supplémentaires qu'il n'était pas pauvre. Son mobilier et ses effets personnels ont été évalués par le commissaire priseur du Châtelet de Paris à plus de 950 livres (« I », 2-5). L'objet le plus cher était sa vaisselle d'argent d'une valeur de plus de 300 livres (« I », 5). Encore plus intéressant : ses investissements, qu'il avait commencé à accumuler en 1742, lui rapportaient en 1772 plus de 2 000 livres par an (« I », 6-10). Il laissait aussi 134 louis d'or évalués à 3 216 livres et un montant moins important en d'autres espèces (« I », 6).

La dernière année de sa vie, Brullé, bien que mentalement alerte, était très frêle (« T », 1). Depuis 1768 il n'avait plus l'usage de ses mains et ne pouvait même pas signer son testament (« T », 4). Marie-Jeanne Bertheau, qui habitait son appartement (« I », 1-2), prenait soin de lui ; elle est désignée comme sa « ménagère » dans son testament (« T », 3) et comme sa « gouvernante » dans son inventaire (« I », 1). Dans son testament il lui léguait des meubles et d'autres objets de son appartement et lui donnait le choix d'accepter deux rentes viagères, émises en 1766 et en 1767 respectivement, d'un montant total de 322 livres par an, ou d'être l'une de ses légataires universelles (« T », 2-4). Dans l'inventaire, elle déclara qu'on lui devait annuellement beaucoup plus d'argent que 322 livres (« I », 9-10).

4. Archives nationales, M.C.Et/LXXXVI, 1. 439, 441, « Testament », 18 juillet 1771, et « Inventaire », 14 janvier 1772, de Louis-Claude Brullé. Le « Testament » sera indiqué dans le texte de cet article comme « T » et l'« Inventaire » comme « I ». Je remercie le Professeur Kathleen Hardesty Doig, le Professeur Dorothy Medlin et Marie-Paule Stone pour m'avoir apporté leur collaboration à la transcription de ces deux documents ainsi que les professeurs James M. Laux et M. Daniel Price pour m'avoir aidé à leur interprétation.

5. Jean Sgard, « L'Échelle des revenus », *Dix-huitième siècle*, 14, 1982, 427 ; Jacques Proust, *Diderot et l'Encyclopédie* (nouvelle édition, Paris, Albin Michel, 1995), p. 86 n.

Brullé semble avoir eu peu de proches parents vivants. Il n'est pas fait mention de mariage dans son testament ni dans l'inventaire. En 1771, sa mère, qui avait habité le même appartement que lui, rue Poupée, était morte (« T », 1, 3) ; et les seuls membres de sa famille nommés comme héritiers sont deux cousines issus de germains : Catherine-Louise Martin, veuve de Pierre Boudouresque, maître cordonnier à Paris, et Marie-Jeanne Martin, femme de Jean-Pierre Dedelley, marchand de bois à Paris. Ces femmes figuraient comme deux des quatre légataires universelles de son testament (« T », 3)⁶ et les seules légataires universelles dans son inventaire (« I », 1).

Parmi les personnes les plus proches de Brullé étaient ses patrons, monsieur et madame Le Breton. Dans son testament, Brullé les nomme « mes Bienfaiteurs » et les remercie de lui avoir accordé une pension à sa retraite. En retour, il leur légua à chacun un diamant estimé à 1 200 livres comme « une foible et légère Marque de la plus vive Reconnoissance que j'ay de leurs Bontés » (« T », 1). Il laissa en outre à Mme Le Breton « [s]es livres de dévotion, [s]a Médaille d'Or représentant le Sacre du Roy, et une Ste. Vierge dans [s]a petite Boëte quarrée qui vient de Port Royal des Champs » (« T », 2)⁷. L'inventaire donne à ces objets une valeur de 60 livres et mentionne qu'il possédait 40 livres de dévotion (« I », 4, 5). De plus, Marie-Jeanne Bertheau atteste dans cet inventaire que Brullé « a remis a titre de confiance à M. Le Breton Imprimeur, la somme de deux mille livres » (« I », 10). Que Brullé ait donné tant d'argent aux Le Breton, qui étaient prodigieusement riches⁸ et par conséquent n'en avaient pas besoin, indique que la vie de Brullé s'est surtout concentrée autour de son travail, qu'il s'est identifié avec son ancien patron, et qu'il avait peu d'amis intimes ou de famille. Brullé récompensa aussi quelques-uns des ouvriers et domestiques de Le Breton par un don moins important : 300 livres, une armoire à livres, et le reste de ses livres à Jean-Georges Antoine Stoupe, remplaçant de Brullé comme prote de Le Breton ; 6 livres à chacun des apprentis de Le Breton ; et 24 livres à chacun de ses domestiques (« T », 2). Le nombre de gens de maison qu'employait Le Breton en 1772 est inconnu, mais dans son testament de 1779 le personnel comprenait un cuisinier, un portier, une femme de chambre et d'autres domestiques⁹.

Dans le testament de Brullé et dans l'inventaire, ses convictions politiques et religieuses sont loin d'être claires. En ce qui concerne ses

6. La quatrième légataire universelle était une certaine mademoiselle Autray (« T », 3).

7. Diderot décrit M^{me} Le Breton comme un amas de contradictions, pieuse et osée, généreuse et cupide, intelligente et lente, « mille fois plus folle qu'il ne convient à son âge, à sa piété et à son caractère ». Lettre à Sophie Volland, 2 octobre 1761, dans Diderot, *Corr.*, III, p. 322. Voir aussi III, pp. 323-324 ; IV, pp. 82-83, 154.

8. Kafker et Kafker, « Le Breton, André-François (1708-1779) », dans *The Encyclopedists as Individuals*, pp. 194-201.

9. Préfecture de Paris, Archives de Paris, mss, DC⁶258, fol. 98-100, insinuation du testament, 12 novembre 1779.

opinions politiques, il n'y a qu'un indice — il possédait une médaille d'or représentant le sacre du Roi. Quant à sa religion, il existe plus d'éléments pour déterminer la profondeur de son catholicisme. D'une part, les deux documents ne mentionnent aucun don à l'Église, et son testament ne lègue que 100 livres aux pauvres de sa paroisse (« T », 1). D'autre part, il écrit dans son testament :

Je Remets mon ame entre les mains de Dieu qui m'a Créé, & j'accepte avec la plus humble résignation tel genre de mort qu'il plaira a sa divine Majesté de m'Envoyer, mettant toute ma Confiance dans les Mérites infinis de Jésus Christ mon Sauveur, dans la protection de la Ste. Vierge, dans l'intercession de St. Michel, de mon bon ange gardien, de mes Bons patrons St. Louis et St. Claude Et de tous les Saints et Saintes du Paradis... (« T », 1)

C'est sans doute une formule testamentaire, mais s'il était incroyant, il aurait pu l'exclure. De plus, il possédait quarante livres de dévotion, un objet commémorant la Sainte Vierge fait au centre Janséniste de Port Royal des Champs¹⁰, un crucifix dans sa cuisine (« I », 3), un second crucifix et la peinture d'une religieuse dans sa chambre (« I », 4). La prépondérance de cette évidence suggère que Brullé était un royaliste dévoué et un catholique sincère. Si ce fait est vrai, il éclaire ses motifs de censure de l'*Encyclopédie*. Il se peut qu'en corrigeant les épreuves de l'*Encyclopédie* et en indiquant à Le Breton les sections qu'il jugeait dangereuses, Brullé pensait agir non seulement comme un employé loyal obéissant aux instructions de son patron mais encore comme quelqu'un témoignant du respect pour le trône et l'autel en purifiant l'ouvrage de ses idées « radicales ».

Une clause du testament de Brullé est très curieuse : « Je donne... a M. Didelot, cent livres » (« T », 2). Il est possible que Brullé faisait réellement allusion à un certain Didelot¹¹, mais il est plus que probable que le scribe, devant écrire sous la dictée d'une personne faible qui peut-être parlait indistinctement, entendit Didelot au lieu de Diderot. Si c'est le cas, l'« Ostrogoth » eut alors un brin d'audace. On a peine à croire que Brullé n'ait pas appris que Diderot débitait des injures sur lui. Diderot ne cacha

10. On se demande si Brullé avait de la sympathie pour les Jansénistes. Le Breton et lui effacèrent des passages dans les épreuves de l'*Encyclopédie* qui critiquaient Antoine Arnauld, un de leurs chefs, et Saint-Augustin, un de leurs théologiens favoris. Pour une discussion des passages rayés par Brullé et Le Breton, y compris les sections sur le jansénisme, voir Frank A. Kafker, *The Encyclopedists as a Group : A Collective Biography of the Authors of the « Encyclopédie »*, SVEC, 345, Oxford, 1996, pp. 93-99.

11. J'ai identifié plusieurs individus nommés Didelot au XVIII^e siècle, mais un rapport entre l'un d'eux et Brullé semble peu probable. Voir le *Dictionnaire de biographie française*, les *Archives biographiques françaises*, et Yves Durand, *Les fermiers généraux du XVIII^e siècle*, PUF, 1971, pp. 132, 149, 241, 246, 250, 299 n., 355, 382 n., 626 n., 637.

pas sa colère à la censure de Le Breton et ne put guère cacher son mécontentement de la participation de Brullé. Brullé eut peut-être honte de son rôle dans la censure et essaya de réparer. Nous ne pouvons que spéculer sur cette relation avec Diderot, mais grâce au testament de Brullé et à l'inventaire, nous avons appris beaucoup de choses sur lui, y compris, et c'est peut-être le point le plus important pour ceux qui s'intéressent à l'*Encyclopédie*, ses liens très étroits avec les Le Breton et ses raisons possibles pour aider à censurer l'ouvrage.

Frank A. KAFKER
Université of Cincinnati
Traduction : Marie-Paule STONE